



Les représentants du personnel au CTsD du Val-de-Marne  
SNUDI-FO, SNUipp-FSU et CGT Educ'Action

A

Madame l'Inspectrice d'Académie  
Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale

Objet : CTsD du 1<sup>er</sup> février 2018

Créteil le 31 janvier 2018

Madame l'inspectrice d'académie,

Lors du groupe de travail carte scolaire du mardi 16/01/18 nous vous avons signifié notre ferme opposition aux mesures que vous aviez annoncées dans le cadre de la préparation de la rentrée 2018 : remise en cause des normes départementales de décharges de direction, modification des modalités de calcul du nombre de classes pour les décharges de direction dans toutes les zones, suppression des ZIL, généralisation des postes stagiaires « duo ».

Les mesures concernant les postes classes, transmises par la suite, ont confirmé nos inquiétudes ; un nombre de fermetures sans précédent, même dans les pires moments qu'a pu connaître notre département, notamment en maternelle et en zone banale. De plus, un certain nombre d'écoles en éducation prioritaire voient le nombre d'élèves par classe augmenter du CE1 au CM2.

La mise en place des CP « 100% réussite » pose, par ailleurs, des problèmes dans les écoles concernées qui, pour la plupart ne disposent pas des locaux adaptés sans parler des conséquences qu'auront dans les écoles la multiplication de postes à titre provisoire. De plus les documents transmis ne permettent pas de différencier les postes attribués au titre du dispositif 100% réussite de ceux pour des ouvertures de classes. Ce qui au bout du compte ne nous permet pas d'effectuer notre mandat de représentants des personnels.

Vous avez annoncé que l'ensemble des postes PDMQDC serait utilisé pour le dispositif 100% réussite or nous ne disposons d'aucun document concernant ces postes. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est inconcevable que des collègues, qui ont été nommés sur ces postes à l'issue d'un entretien, se voient nommés à titre provisoire sur un poste du dispositif.

De la même façon, les blocages annoncés en juin n'apparaissent pas autrement que dans le nombre de classe des écoles présenté dans les documents de travail, alors qu'ils viennent alourdir le bilan des fermetures.

Par ailleurs, les effectifs des écoles dans les documents de travail présentent souvent des écarts qui peuvent être parfois très importants par rapport à ceux remontés par les écoles.

Enfin la généralisation annoncée des postes DUO ne donne lieu à aucun document permettant d'identifier leur implantation.

Madame l'Inspectrice d'Académie, le respect des instances nécessite que les documents transmis aux représentants des personnels soient lisibles, complets et sincères.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous ne pouvons pas accepter de siéger lors du CTsD du 1<sup>er</sup> février, dont le seul objet est de faire accompagner par les représentants des personnels la remise en cause de l'ensemble des acquis obtenus depuis des décennies par la mobilisation des enseignants du département et leurs organisations syndicales et de toutes les garanties répondant aux réalités particulières de notre département urbain et populaire.

Nous vous demandons solennellement une nouvelle fois de retirer votre projet de carte scolaire : annulation des fermetures envisagées, maintien du cadre départemental des décharges (avec la prise en compte, comme des classes, des postes de maîtres E, des PDMQDC), maintien des ZIL gérés par les secrétaires de circonscription avec le maintien de la distinction ZIL/BD, abandon du projet de généraliser les postes DUO, maintien de tous les postes PDMQDC, et d'ouvrir de véritables négociations sur la base des revendications des personnels et des demandes des écoles.

Nous vous demandons à nouveau de respecter les personnels et leurs représentants, ce qui passe par le maintien des groupes de travail du mouvement où les affectations se font en présence et sous le contrôle des délégués du personnel, le maintien des temps partiel sur autorisation et la convocation d'une CAPD après la tenue des instances carte scolaire, avec à son ordre du jour la circulaire mouvement 2018, les règles et les priorités, comme 8 délégués du personnel titulaires vous l'ont demandée dans un courrier le 25 janvier 2018.

Enfin, nous souhaitons affirmer qu'en aucun cas notre décision de ne pas participer à ce CTsD ne remet en cause le travail des personnels administratifs de la DSDEN dont l'investissement et le dévouement sont exemplaires dans des conditions sans cesse plus difficiles.

A ce propos nous ne pouvons que vous faire part de la plus grande inquiétude de ces personnels administratifs, particulièrement ceux de la DSDEN et du Rectorat, que nous représentons comme membres du CTsD, dont les conditions de travail se sont gravement dégradées (en conséquence, notamment, des réorganisations de services et des suppressions de postes). Cette situation inacceptable aboutissant à ce qu'un nombre conséquent d'entre eux, qui ont le sentiment de n'être ni écoutés ni entendus par leur hiérarchie, cherchent à obtenir une mutation pour partir.

Soyez certaine de notre attachement à l'école publique et laïque et à la défense des intérêts des personnels que nous représentons et des textes réglementaires qui les protègent.

Pour le SNUDI-FO 94

*Luc Bénizeau,  
Bruno Chiche,  
Dominique Charpiat,  
Yves Greiner*

Pour le SNUipp-FSU 94

*Marion Fouret,  
Hélène Houguer,  
Cyrille Micheletta*

Pour la CGT Educ'action 94

*Ana Macédo*